

l'insertion », pourraient rendre compte de leurs actions, démontrant par leur nombre et leur ampleur, qu'il ne s'agit pas d'actions ponctuelles mais d'un sujet de société incontournable. La création d'un **Label** venant compléter cette charte, permettra aux entreprises et à leurs partenaires de donner la visibilité à leurs engagements nécessaire à la promotion de la démarche.

La création et le suivi de cette charte et de ce label pourraient être confiés au mouvement patronal et à quelques acteurs de référence dans le secteur (clubs d'entreprises, entreprises engagées, SIAE de référence, Avise, Vigeo...).

PROPOSITION 4

Consolider les « réseaux d'acteurs territoriaux »

La mise en œuvre de clauses sociales bien construites demande une bonne connaissance des territoires, des publics et des acteurs de l'insertion.

Nous préconisons de favoriser le déploiement de « **réseaux d'acteurs territoriaux** » (MEDEF territoriaux, branches, clubs d'entreprises, réseaux SIAE, facilitateurs, plateformes d'achats responsables en région...) pour accompagner les entreprises motivées par la mise en place de clauses sociales d'insertion dans leurs marchés. Elles ont en effet besoin de s'appuyer sur des acteurs de référence. Ces réseaux doivent avoir pour objectif non pas de « faire à la place des entreprises » mais bien de faciliter l'action concrète des entreprises et la mise en relation la plus directe possible avec les acteurs opérationnels de l'insertion.

Concrètement, ils pourront :

- favoriser le partage de bonnes pratiques et la coopération entre les entreprises et leurs partenaires ;
- valoriser les acteurs de l'insertion auprès des entreprises et faciliter leurs rencontres ;
- faire connaître les actions réalisées aux autres entreprises et aux territoires ;
- constituer une base unique de retour d'expérience.

PROPOSITION 5

Former les acheteurs et les managers

La mise en œuvre de clauses sociales d'insertion ne s'improvise pas et nécessite une approche réfléchie et professionnelle.

Nous préconisons de sensibiliser et former l'ensemble des acteurs des achats, dans toutes les filières, y compris dans les grandes écoles, universités, BTS... sans se focaliser sur les conditions techniques qui, par nature, sont différentes d'une entreprise à l'autre. Ces formations viseront à aider les acteurs des achats à définir les enjeux, les conditions de réussite et les modalités de mise en œuvre d'une clause.